

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 05 JUILLET 2012

Délibération
n° 2012.07.156

Centre de tri de
Mornac : validation de
l'avant-projet détaillé,
du mode
d'exploitation et de la
création d'un
parcours
pédagogique

LE CINQ JUILLET DEUX MILLE DOUZE à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **28 juin 2012**

Secrétaire de séance : Jean-Claude BEAUCHAUD

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Monique DALLAIS, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Henri GARCIA, Jean-Pierre GRAND, Janine GUINANDIE, Maurice HARDY, André LAMY, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Jacques PERSYN, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Zahra SEMANE, Patrick VAUD

Ont donné pouvoir :

Jacky BONNET à Jean-François DAURE, Marie-Noëlle DEBILY à François NEBOUT, Robert JABOUILLE à Catherine DEBOEVERE, Joël LACHAUD à Dominique LASNIER, Dominique THUILLIER à Janine GUINANDIE

Excusé(s) représenté(s) :

Bernard CONTAMINE par Henri GARCIA, Gilles VIGIER par Monique DALLAIS

Excusé(s) :

Nadine GUILLET, Madeleine LABIE, Françoise LAMANT, Redwan LOUHMADI, Cyrille NICOLAS, Frédéric SARDIN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 05 JUILLET 2012

**DELIBERATION
N° 2012.07.156**

ENVIRONNEMENT / DÉCHETS MÉNAGERS

Rapporteur : **Monsieur DOLIMONT**

CENTRE DE TRI DE MORNAC : VALIDATION DE L'AVANT-PROJET DETAILLE, DU MODE D'EXPLOITATION ET DE LA CREATION D'UN PARCOURS PEDAGOGIQUE

Lors de la conférence de l'Entente Intercommunale du 25 juin 2012, l'équipe de maîtrise d'œuvre et les services de Calitom et du GrandAngoulême ont proposé l'avant- projet détaillé du centre de tri de Mornac.

I – Avant projet détaillé

Les phases avant-projet sommaire et avant-projet détaillé de maîtrise d'œuvre ont été menées par le groupement GIRUS – B+CA – SAFEGE retenu pour cette mission.

Le rapport ci-joint, présente les principaux éléments de l'avant-projet détaillé tel que proposé par l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Le projet global comporte des structures 100 % Calitom (garage à bennes). Ces structures sont distinguées dans les différentes synthèses chiffrées produites par Calitom lors de la facturation au GrandAngoulême. Le GrandAngoulême ne contribue donc qu'à la partie centre de tri, et aux infrastructures communes avec des clefs de répartitions établies en début de projet.

Il est important de noter ici que les conditions de financement disponibles pour les collectivités locales ayant recours à l'emprunt pour les investissements, auront un impact sensible sur le prix final à la tonne, pendant les années d'amortissement de l'emprunt.

Toutefois, l'ADEME envisage, dans son prochain programme, de financer les centres de tri à hauteur de 30 %, ce qui pourrait favorablement atténuer l'évolution pénalisante des conditions de prêt. (**Annexes 1, 2 et 3**)

II – Mode d'exploitation

Les élus des deux collectivités se sont réunis, ainsi que les techniciens des deux structures, accompagnés du service du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) du GrandAngoulême et ont évoqué les possibilités de montage juridique du mode d'exploitation.

Parmi les 4 hypothèses présentées lors de la Conférence de l'Entente Intercommunale (**Annexe 4**) , la 1 et la 4 ont été étudiées.

a) 1^{ère} Hypothèse : *La direction du site est assurée en régie.*

Marchés avec un prestataire unique pour le tri en insertion et pour l'accompagnement socio-professionnel (ASP) : cette solution a été déclinée en deux variantes, selon que l'entité organisatrice est Calitom (N°1a) ou une SPL formée par le GrandAngoulême et Calitom (N°1b) ;

b) 2^{ème} Hypothèse : *La direction du site est assurée en régie.*

Réalisation du tri en régie et marché pour l'accompagnement socio-professionnel : La prestation tri est réalisée en régie labellisée Insertion par l'Activité Economique « IAE ». Un ASP assure la prestation d'accompagnement (mode externalisé) : cette solution a été déclinée en deux variantes, selon que l'entité organisatrice est Calitom (N°4a) ou une SPL formée par le GrandAngoulême et Calitom (N°4b) ;

La conférence de l'Entente intercommunale s'est prononcée en faveur de la famille de la 1^{ère} hypothèse dans laquelle il sera demandé au prestataire du marché de procéder à l'Accompagnement Socio-Professionnel avec une entité juridique indépendante de son entreprise.

Le choix de l'autorité organisatrice de la régie : Calitom ou une SPL [GrandAngoulême + Calitom] est repoussé, le temps pour les collectivités de se concerter plus longuement sur le sujet.

III – Parcours pédagogique

De plus, un parcours pédagogique sur le centre de tri doit être mis en place. Lors de la Conférence de l'Entente Intercommunale du 25 juin 2012, les enjeux et principes ont été abordés. Ce parcours consiste à apporter un contenu pédagogique à l'espace d'accueil et à la galerie de visite du centre de tri.

Il vous est proposé de retenir le principe d'une mission de conception- création d'un parcours pédagogique, dont le montant, primes de consultation incluses, sera plafonné à 2 % du montant global du projet (périmètre centre de tri).

Ce projet de parcours peut par ailleurs, prétendre à des soutiens financiers de la part de l'ADEME, d'Eco-Emballages et du Conseil Général de la Charente.

Vu l'avis favorable de la commission environnement, cadre de vie, construction du 13 juin 2012,

Vu l'avis favorable de la Conférence de l'Entente Intercommunale du 25 juin 2012,

Je vous propose :

D'APPROUVER l'avant projet détaillé du centre de tri commun GrandAngoulême/Calitom.

D'APPROUVER le mode d'exploitation retenu par la Conférence de l'Entente Intercommunale concernant la prestation de tri et l'Accompagnement Socio Professionnel des personnes en parcours d'insertion, à savoir un marché unique de prestation assorti d'une indépendance juridique de l'Accompagnement Socio Professionnel vis à vis du titulaire.

D'APPROUVER le principe d'une mission de conception-création d'un parcours pédagogique dont le montant, primes de consultation incluses, sera plafonné à 2 % du montant global du projet (périmètre centre de tri).

D'AUTORISER les membres délégués à l'Entente Intercommunale à solliciter le Président de Calitom, maître d'ouvrage de cette opération, pour que soit effectuées les demandes de subventions concernant le parcours pédagogique.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 11 juillet 2012	<u>Affiché le :</u> 11 juillet 2012